

GRILLE D'ANALYSE D'UN CONTRAT DE CESSIION DE CRÉANCE

MODÈLE DE BASE : D07.200	CONCORDANCE Contrat analysé*	VARIATIONS OBSERVATIONS
IDENTIFICATION ET COORDONNÉES		
IDENTIFICATION DES PARTIES		
LE CÉDANT :		
LE CESSIONNAIRE :		
PRÉAMBULE		
A) Financement de l'entreprise		
B) Vente de créances		
C) Acquisition de créances		
D) Entente sous seing privé		
E) Contrat de gré à gré		

* Si la clause répertoriée dans la colonne « Concordance » comporte une déficience quelconque (voir liste codifiée des déficiences à la fin), nous suggérons d'insérer un astérisque à côté du numéro de la clause répertoriée et d'inscrire cette déficience dans la liste des déficiences apparaissant à la page 14 du présent document.

MODÈLE DE BASE : D07.200		CONCORDANCE Contrat analysé	VARIATIONS OBSERVATIONS
0.00	INTERPRÉTATION		
0.01	Terminologie		
0.01.01	Activités		
0.01.02	Charge		
0.01.03	Contrat		
0.01.04	Créance		
0.01.05	Force majeure		
0.01.06	Information confidentielle		
0.01.07	Manquement		
0.01.08	Partie		
0.01.09	Personne		
0.01.10	Propriété intellectuelle		
0.01.11	Représentants légaux		
0.01.12	Stipulations essentielles		
0.01.13	Taux préférentiel		
0.02	Préséance		

MODÈLE DE BASE : D07.200	CONCORDANCE Contrat analysé	VARIATIONS OBSERVATIONS
0.03 Juridiction		
0.03.01 Assujettissement		
0.03.02 Non-conformité		
a) Divisibilité		
b) Disposition alternative		
0.04 Généralités		
0.04.01 Cumul		
0.04.02 Dates et délais		
a) De rigueur		
b) Calcul		
c) Reports		
0.04.03 Références financières		
0.04.04 Renvois		
0.04.05 Genre et nombre		
0.04.06 Titres		
0.04.07 Présomptions		
0.04.08 Connaissance		

MODÈLE DE BASE : D07.200	CONCORDANCE Contrat analysé	VARIATIONS OBSERVATIONS
0.04.09	Acceptation	
0.04.10	PCGR	
1.00	OBJET	

© Edilex inc. www.edilex.com

MODÈLE DE BASE : D07.200	CONCORDANCE Contrat analysé	VARIATIONS OBSERVATIONS
3.00 MODALITÉS DE PAIEMENT		
4.00 SÛRETÉS		
5.00 ATTESTATIONS RÉCIPROQUES		
5.01 Statut		
5.02 Capacité		
5.03 Effet obligatoire		
5.04 Résidence		
5.05 Commission		
5.06 Assurances		
5.07 Prête-nom		
5.08 Stipulations essentielles		
5.09 Divulgateion		